



11

Séminaire

"L'EUROPE SOCIALE ET LA CRISE"

Mercredi 21 novembre 2012

Débat de la matinée

M. CADOREL.- Merci beaucoup, Emmanuel. Avant de donner la parole à la salle, Frédéric, voulez-vous réagir sur ce qu'a dit Emmanuel ? Le fait que vous vous voyiez régulièrement ne change pas le fait que cela peut être intéressant pour la salle de savoir quelles sont vos réponses !

M. TURLAN.- Je voulais rebondir sur un ou deux points, notamment sur l'aspect social du Parlement européen et de la Cour de justice. Il y a effectivement deux sources qui peuvent donner des connotations un peu positives à ce qui se passe actuellement.

Premièrement, le Parlement européen. Cela me permet de dire un mot sur le rapport Cercas*, puisque la commission "emploi et affaires sociales" du Parlement européen a voté à une très large majorité en faveur d'une résolution du Parlement qui demande à la Commission européenne d'agir en matière de restructuration et d'anticipation du changement. C'est un pouvoir donné par le nouveau traité de l'Union européenne qui permet au Parlement d'obliger la Commission Européenne à prendre position sur un thème et à agir. C'est assez positif. On voit en général que le Parlement – Emmanuel citait l'exemple de l'assistance aéroportuaire – est à l'écoute des questions sociales.

Deuxièmement, la Cour de justice. Il y a des pans entiers du droit du travail français qui sont modifiés par la Cour de justice. Je pense à tout ce qui concerne le droit aux congés payés, qui est celui qui impacte le plus les salariés et les entreprises, même si ces dernières l'ignorent encore complètement. Juridiquement, par rapport aux dernières décisions de la Cour de justice, si vous êtes pilote, en vacances en Indonésie, que vous vous cassez la cheville, que vous attrapez la malaria et que vous restez 15 jours dans un hôpital, quand vous rentrez de vos vacances gâchées, vous êtes en droit de réclamer 15 jours de congés payés supplémentaires à votre employeur, dans la mesure où les 15 jours que vous avez passés à l'hôpital ne sont pas considérés comme des congés. La Cour de justice souligne en effet que les congés sont une période où l'on peut vaquer à ses occupations, s'occuper de sa famille, pouponner, être libre et se reposer ; ce qui n'est pas le cas d'un séjour hospitalier. C'est un petit exemple qui peut vous montrer une certaine avancée sociale au niveau de la Cour de justice.

Troisièmement, les détachements et le salaire minimum. Il est évident qu'il est idiot d'avoir un salaire minimum européen. Il y a de tels écarts entre les pays que cela ne fait pas de sens. La Commission a bougé en expliquant que cela pouvait être bien d'avoir un salaire minimum par pays. C'est une chose qui n'est pas inintéressante, mais cela ne résout pas le problème majeur qui est le poison instillé par les mécanismes de détachement de travailleurs où, en principe, les travailleurs détachés doivent se voir appliquer le salaire minimum du pays d'accueil. Les travailleurs polonais qui sont dans une entreprise, situées en France, sont censés être payés au SMIC français ou au salaire minimum prévu par la convention collective, mais ils échappent à ces règles, tous les travailleurs détachés dans des pays où, comme l'a dit Emmanuel, les conventions collectives applicables ne sont pas étendues. Cela fait un certain nombre de cas où l'on peut faire travailler des travailleurs pour pas grand-chose.

Je pense notamment à l'Allemagne, avec toute l'industrie de la transformation de la viande. C'est une branche dans laquelle il n'y a pas de convention collective sectorielle qui fixe les salaires. Ils sont fixés au niveau de l'entreprise. Les entreprises de transformation de la viande allemandes emploient des salariés polonais, voire ukrainiens ou autres qui travaillent pour un salaire extrêmement bas, entre 4 et 5 € de l'heure. Cela donne un certain avantage compétitif dans l'Union européenne. Même dans le cas où on applique le SMIC français à un travailleur polonais qui est détaché, il reste un effet de dumping social, dans la mesure où les taux de cotisation du travailleur polonais pour la sécurité sociale sont loin d'être aussi élevés que les taux de cotisation français. Donc, une entreprise polonaise qui détache des salariés en France et les paie au SMIC, bénéficie tout de même d'un avantage concurrentiel important, dans la mesure où elle ne paie pas ses cotisations sociales en France, mais en Pologne.

L'ignorance des entreprises, voire de l'inspection du travail en la matière, est effarante. J'étais intervenu à un colloque, il y a deux ans, où un employeur parlait d'un de ses homologues qui avait perdu un marché public en Alsace. Son homologue se plaignait que le contrat avait été remporté par une entreprise allemande. Jusque-là, c'était tout à fait conforme à l'esprit de l'Union européenne.

Après on disait "*oui mais l'entreprise allemande faisait travailler des entreprises polonaises*". On est toujours dans le cadre légal des principes de la libre prestation de services et de libre circulation des travailleurs garantis par l'Union européenne avec l'entrée de la Pologne. La Pologne étant un État membre, une entreprise allemande peut sous-traiter sur un marché français une partie de ses activités à des entreprises polonaises.

On apprend ensuite que l'entreprise polonaise, qui détachait des travailleurs, ne détachait pas forcément que des travailleurs polonais mais aussi des travailleurs coréens. L'inspecteur du travail qui était dans l'assistance estimait qu'il fallait contrôler et relever l'infraction. Sauf que l'Union européenne permet à des entreprises situées dans un État membre de détacher des travailleurs ressortissants d'États tiers, à partir du moment où ils sont rentrés sur son territoire de façon légale. Des Coréens qui sont entrés légalement en Pologne peuvent travailler sur un chantier français, sans aucun problème. Même au niveau des inspections du travail, ce n'est pas forcément très clair.

Je vous laisse poser des questions.

M. CADOREL.- M. Gortzak, voulez-vous réagir à ce qui a été dit par vos collègues ? Ou Ignacio ? Je ne voudrais pas qu'il y ait une mesure de favoritisme pour Frédéric !

M. GORTZAK.- Donnons la parole à la salle.

M. VAN DER WAL.- J'ai l'honneur de poser la première question, aujourd'hui. J'avais une question à propos des employeurs. Partiellement, l'Europe devrait fonctionner comme protecteur des travailleurs mais à l'heure actuelle, il y a beaucoup de menaces. On entend parler des Polonais qui travaillent en Allemagne à un salaire qui n'est pas acceptable pour les Allemands, parce qu'ils ont aussi leur employeur. J'entends que les gens de l'Espagne vont venir dans le nord de l'Europe, parce qu'il y a beaucoup de chômage en Espagne.

Tout ce processus mène à la question : trouvez-vous que l'Europe doit avoir plus de pouvoir concernant les dimensions sociales ou pas ? Parce que si l'Europe a plus de pouvoir, elle pourra éventuellement réagir dans ce processus. Maintenant, que la situation est clarifiée en Europe. Que va faire l'Europe ? Avez-vous une réponse là-dessus ?

M. JAHAN.- Je vais donner un exemple. Je pense qu'effectivement, on va s'orienter de plus en plus vers des droits sociaux fondamentaux pour l'Europe. Cela ne signifie pas que cela va régler le problème de la mobilité des travailleurs.

La Cour européenne de justice vient de sortir un jugement, il y a un mois. C'était une entreprise polonaise qui envoyait des salariés dans 7 pays dont la France et la Finlande par exemple. Ils étaient polonais et l'employeur payait les charges sociales en Pologne. La Cour vient de condamner cet employeur à payer les charges sociales en France et en Finlande pour les périodes concernées. C'est un élément nouveau très important, à mon avis, parce que l'on s'oriente vers une certaine réglementation. La Sécurité Sociale française n'était pas satisfaite de la situation puisqu'elle perdait de l'argent ainsi que celle de Finlande.

Si vous étudiez le projet de directive sur les détachements de travailleurs qui est en cours, il y a un renforcement très important de la coopération entre les administrations du droit du travail, entre les États membres. En simplifiant mes propos, si un employeur aux Pays-Bas a des salariés polonais et que l'inspection du travail néerlandaise souhaite connaître les conditions d'emploi de tels salariés, une fois ce texte passé, il y aura des moyens contraignants qui obligeront l'État membre d'origine du travailleur à fournir les informations qui seront demandées par l'État membre d'accueil. Mais cela ne va pas régler tous les problèmes sur la mobilité.

Je pense que pour les employeurs, il y a une évolution qui est positive mais qui risque de vous décevoir un peu, parce que quand on a discuté, par exemple au G20, sur les 8 conventions fondamentales, tous les représentants des employeurs français -tous pour ne pas citer une organisation française très connue des employeurs- qui jusqu'à présent étaient toujours opposés à des droits fondamentaux communs à plusieurs États, ont soutenu la démarche du G20. J'ai été très étonné car c'étaient les mêmes qui, il y a encore deux ans, n'étaient pas d'accord pour envisager une telle hypothèse.

Concernant ce qu'a dit Ignacio sur la convention maritime de 2006, cet accord mondial qui existe déjà, il y a des réflexions informelles y compris dans le transport aérien. Est-ce intéressant de s'orienter vers des droits fondamentaux mondiaux ? Si vous proposez un salaire minimum ou un *flight time limitation* qui est celui en vigueur en Europe alors qu'il est plus réduit pour les long-courriers US, cela va être compliqué. Si un *flight time limitation* se dégageait dans le cadre d'un accord global, l'Europe ne serait pas en capacité d'imposer ses normes.

Il faut que vous preniez bien en compte cette dimension globale mondiale. Le meilleur exemple c'est le fameux *emission trade scheme*¹, les droits d'émission de CO₂. L'Europe avait voté une directive qui imposait des sanctions. "*Il faut payer pour chaque tonne de CO₂ émise et si on ne paye pas, il y a des sanctions*". Les calculs étaient faits par rapport au point d'origine et au point d'arrivée. Le calcul, c'est New York/Paris. Nous, compagnies aériennes, nous avons expliqué : "*attention, vous êtes sur le territoire des autres*". Pour la Chine, vos avions passent au dessus de la Russie, on lui pollue son territoire et elle n'a pas un centime. On a dit "*les Russes ne vont jamais accepter*".

Ce qui s'est passé, c'est que l'Inde, la Chine et les Etats-Unis ont dit qu'ils n'appliqueraient pas ce texte. Je vais même aller plus loin : aux Etats-Unis, il y a une loi qui a été votée par les deux chambres (la chambre des représentants et le sénat) qui « explique » aux compagnies aériennes "*si vous payez des taxes à l'Europe, vous serez condamnées*". Vous voyez l'imbroglio : s'ils ne payent pas, ils sont condamnés en Europe et s'ils payent, ils sont condamnés aux Etats-Unis. L'Europe a travaillé toute seule sans tenir compte du reste du monde.

Toujours est-il que nous avons expliqué qu'il y avait des problèmes de loi, de légalité. Toujours est-il qu'aujourd'hui, l'Europe, la commissaire européenne Connie Hedegaard, vient d'annoncer que pour les vols transcontinentaux, il y avait une sorte de suspension d'application de la directive. On ne reste que dans l'intra européen, ce qui fait réagir les low cost, parce que ce sont eux qui vont payer le plus.

C'est bien pour vous expliquer que comme pour le droit du travail, on ne peut pas imaginer d'être en dehors du monde mais à mon avis, il faut que l'Europe ait aussi une certaine normalisation interne. On n'en est qu'au début.

Je ne suis pas pessimiste. Parce que des acteurs que je connaissais qui étaient vraiment très opposés commencent à se poser des questions... On le voit en France sur la fiscalité Google. J'avais noté Amazon, Microsoft. La France dit "*vous avez des travailleurs qui sont en France, qui génèrent des bénéfices en France*". En fait, Google paie les taxes au Luxembourg. L'idée, c'est d'expliquer "*vous payez des impôts sur un travail effectif en France, donc, vous allez devoir payer maintenant les taxes en France*". C'est la même logique que pour les salariés. Attention il y a le danger du protectionnisme évidemment mais je suis plutôt optimiste.

M. CADOREL.- Optimiste sur le long terme. Monsieur **Plaza** ?

M. PLAZA.- Je pense que dans la réponse à votre question "est-ce que l'Europe doit agir ?", il y a deux volets différents. Agir au niveau social et agir en temps de crise.

Au niveau social, la réponse évidente serait "oui". Il faudrait agir au niveau social. En réalité, comme Emmanuel l'a dit, c'est vraiment beaucoup trop compliqué. Les syndicats européens finalement se disent "*si l'Europe veut agir, est-ce que cela va être pour réduire les droits ? Alors je n'en veux pas. Si c'est une harmonisation minimale, cela ne m'intéresse pas*". Dans l'absolu, ce serait la solution mais c'est très difficile d'arriver là.

En Espagne, au début du dernier siècle, quand l'économie n'allait pas bien, la solution était européenne. Maintenant, les gens commencent à dire "*si l'Europe n'est pas la solution, alors l'Europe est le problème*". Que va-t-on faire ? C'est très difficile.

¹ Le système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) (en anglais **Emission Trading Scheme**) est un mécanisme de droits d'émissions (de CO₂) mis en œuvre au sein de l'Union européenne dans le cadre de la ratification par l'UE du protocole de Kyoto

Je pense que la même chose s'applique pour la crise. Évidemment, il serait idéal de trouver une solution à la crise mais Mme Angela Merkel veut se faire réélire le printemps prochain, alors, elle ne va pas s'exposer à ses citoyens. Tout le monde est d'accord pour dire que les mesures que nous prenons maintenant ne marchent pas. Les modèles de réduction des coûts marchent quand quelqu'un réduit ses coûts et que quelqu'un dépense un peu plus. Quand tout le monde réduit les coûts et que personne ne dépense, l'économie ne peut pas avancer. Si on enlève un peu d'essence d'un côté et qu'on ne met pas d'essence de l'autre côté, la voiture ne va pas avancer. Je ne connais rien à l'économie mais je peux comprendre cela.

L'Europe devrait avoir cette mission mais elle ne l'a pas. Et si elle ne l'a pas maintenant, les gens commencent à dire "*si l'Europe n'est pas la solution est-elle le problème ?*". C'est grave, à mon avis.

M. GORTZAK.- Mon sentiment est un peu double, un peu ambigu. Il y a deux façons de voir la crise.

En Europe, il y a toutes sortes de droits, de législations, de réunions, de négociations collectives. Ce sont des droits garantis et acquis. Normalement, un Parlement qui est élu, une représentation de la population, doit veiller à ce que cette négociation soit respectée. Donc, les ministres des Finances doivent respecter ces règles et ces lois. Maintenant, les mesures qui sont imposées en Espagne, en Grèce, au Portugal, en Irlande, etc., je ne retrouve pas de trace d'un contrôle parlementaire. Il n'y a pas de contrôle démocratique qui a lieu.

Je comprends très bien comme vous venez de le formuler qu'en Espagne, au début, les gens avaient espéré que l'Europe serait la solution. Maintenant, l'Europe va peut-être devenir le problème. C'est pour moi un défaut de fonctionnement. C'est vraiment un manque dans cette crise. Il faudrait contrôler ou tenir compte des décisions ou utiliser la légitimité des garanties parlementaires. Normalement, le système devrait être validé par les parlementaires.

Je dois constater qu'il y a encore beaucoup de travail pour renforcer les possibilités démocratiques. Je trouve cela très important. Je trouve que la garantie de l'Europe doit être beaucoup plus élevée mais également dans le fonctionnement normal quotidien. Il y a encore beaucoup de choses à faire, à améliorer. Les exemples ont été cités par mes collègues.

Si on parle, par exemple, de libre trafic de personnes ou de services, apparemment il s'avère que c'est bien réglé, un Polonais peut travailler aux Pays-Bas ou en Allemagne. Quant à ce libre trafic de personnes et des accords que l'employeur doit aussi rémunérer ou payer au salaire minimum en respectant également les conventions collectives de travail existantes, cette convention vaut aussi pour ce collaborateur polonais ou hongrois, c'est un fait. On essaie quand même de contourner toutes ces choses.

Par exemple, dans les entreprises de transport en Hollande, les chauffeurs sont polonais. Si on doit payer les Polonais selon les normes hollandaises, une grande partie de ces entreprises de transport partent et avec la législation européenne, vont s'installer en Pologne, en Hongrie ou dans un autre pays. C'est un problème et je crois que l'Europe a un rôle beaucoup plus important à jouer, car c'est non seulement l'aspect financier et économique qui est bien accordé mais il faut aussi tenir compte de ces aspects, prendre ce rôle et offrir une harmonisation plus large. Tout d'abord des protections des droits sociaux, des protections sociales. La fondation de Dublin où siègent mes collègues a aidé également à offrir déjà un certain nombre de garanties. Selon moi, on doit aussi l'élargir jusqu'au droit socio-économique. Cela doit être possible à réaliser dans une société civile européenne.

M. CADOREL.- Merci. Monsieur **Turlan**, souhaitez-vous rajouter quelque chose ? Monsieur **Jahan** ?

M. JAHAN.- En fait, pour reprendre un peu ce discours, ce qui est positif (c'est pour être positif !) c'est qu'il faudrait aller vers une plus grande démocratisation européenne. Je vois que le Parlement européen, depuis Maastricht, a pris beaucoup plus d'importance avec le principe de codécision.

Sur le transport routier, il y a deux ans, une directive avait été proposée par la Commission Européenne. Ce n'est que la Commission qui est à l'initiative du texte. Déjà, il y a un problème. Ni le Parlement, ni le Conseil des représentants des États, ne peuvent proposer un texte. Ce sont eux qui l'étudient, l'amendent, le votent. La directive sur le transport routier qui était soutenue par la

Commission, elle-même soutenue par le Conseil des Ministres a été rejetée par le Parlement. Donc, le texte a été abandonné parce que le Conseil et la Commission ne voulaient pas prendre en compte la problématique des faux indépendants.

Ce que l'on appelle un faux indépendant, c'est le routier qui a acheté son camion, qui a un seul donneur d'ordres. C'est souvent son ancien employeur. La Commission Européenne ne voulait pas entendre parler de ce problème, parce que c'est très épineux. C'est très pratiqué dans le transport routier et la Commission n'a pas voulu considérer la question, le Conseil non plus. Le Parlement -c'est très étonnant, que ce soit la droite ou la gauche modérée- a rejeté le texte. A mon avis, l'avenir est essentiellement au Parlement et dans une plus grande démocratisation de l'Europe.

Je reste toujours un europhile puisqu'on m'a posé la question, la semaine dernière car, j'étais très critique sur le fonctionnement de l'Europe. Je reste un grand fanatique de l'Europe mais c'est clair qu'aujourd'hui, il faut revoir le fonctionnement européen pour le rendre plus démocratique, en tenant compte des remarques qui ont été faites ici. Il y a des dispositions qui se mettent en place, qui échappent même parfois au Parlement européen. Il y a la comitologie qui permet de traiter des textes sans que cela passe au Parlement européen dans le cadre d'un débat et des amendements. Le Parlement se rebiffe d'ailleurs.

Les textes de l'EASA sont traités par la comitologie. Il y a tout cet aspect de démocratisation qui fait que si demain, une décision est prise et si les élus sont vraiment représentatifs des populations européennes, c'est la démocratie et on s'y plie. Aujourd'hui, il y a encore des problèmes. C'est peut-être cela, la solution de certains problèmes.

QUESTION.- Est-ce que la solution ne serait pas d'aller vers un peu plus de fédéralisme au niveau de l'Europe ? C'est un mot avec lequel je fais très attention, dans la mesure où l'on pourrait déjà dans un premier temps harmoniser les règles et les lois dans chaque état, puisque la véritable difficulté, c'est dans un premier temps, le fait que nos lois dans chacun de nos pays sont différentes. Je comprends tout à fait qu'au niveau de l'Europe, on soit confronté à des problèmes beaucoup plus importants. J'aurais voulu avoir un avis.

M. GORTZAK.- Je milite pour l'idée de ces Etats-Unis d'Europe. Cette idée des Etats-Unis de l'Europe, cette sorte de Fédération, pourrait être comparé avec les Etats-Unis d'Amérique. Lorsque la Californie fait faillite, personne ne trouve étrange que Washington mette en œuvre une opération de soutien. Quand je vois le temps que l'on perd aux Pays-Bas, les mesures draconiennes que l'on prend pour les pays que l'on vient de citer, ce qu'on sait développer en opérations de soutien et le temps que cela prend, il y a au final, énormément de temps et d'énergie gaspillés.

Je constate que dans la compréhension mutuelle, dans le soutien réciproque, l'Europe possède encore une vision tellement nationaliste et est organisée encore de façon tellement nationaliste, qu'il faudra encore que beaucoup d'eau coule sous les ponts de la Seine pour que cette Europe fédérée soit constituée. Je crois qu'en tant qu'état riche, il faut être enclin à prendre des mesures tout à fait différentes que ces restrictions économiques imposées à ces états fragilisés. Je crois que la Commission Européenne devrait faire beaucoup plus, et mieux c'est ce qui fait défaut dans cette recherche d'une solution européenne.

C'est pour cette raison qu'il n'est pas étonnant, alors qu'auparavant, il y avait uniquement la Province de Friesland aux Pays-Bas, cette région du nord qui voulait être indépendante comme la Bretagne en France ou la Ligue du Nord en Italie, qu'actuellement, nous constatons que ce sentiment nationaliste augmente dans tous les pays. Je trouve que c'est une évolution très déplorable.

QUESTION.- Le thème aujourd'hui, c'est l'Europe sociale et la crise. Je dirais plutôt que c'est l'Europe sociale et sa réponse à la crise. Il faut partir du principe fondamental que la crise n'est pas d'origine sociale. Elle est d'origine politique ou plutôt par manque d'Europe politique et surtout elle est d'origine financière. La crise est faite par les financiers, certainement pour entretenir le malaise, entretenir cette mainmise de la finance sur le reste du monde. C'est pour cela que l'on parlait de démocratie. Oui, la démocratie, sauf que si elle n'affronte pas la finance de face, elle n'y arrivera jamais.

Comment se fait-il qu'on manque de démocratie en Europe et -je suis désolé, Emmanuel- qu'on ait affaire à des groupes de lobbying qui obtiennent tout ce qu'ils veulent ? On l'a vécu lors de la transposition des textes européens sur la maintenance aéronautique et en particulier sur les petits avions. On a bien vu comment a agi la Fédération française d'aéronautique. Ils ont agi par lobbying. Ils sont allés à Bruxelles et ils ont tout fait capoter. Pour moi, les lobbies n'ont aucune représentativité démocratique. C'est là où l'Europe doit faire un pas en s'organisant politiquement pour, une fois pour toutes, amener la démocratie dans nos pays.

Nous avons subi -je le dis volontairement- l'arrivée peut-être trop rapide et excessive de pays depuis une trentaine d'années. Ce qui a fait du lobbying social, ce qui a fait qu'on nous a toujours comparés aux coûts des pays de l'Est. Comment pouvait-on penser dans ces pays de l'Est qu'on arriverait à imposer à des grands pays démocratiques depuis longtemps, une baisse de salaire, une baisse des conditions de travail, à moins d'être persuadé que cela ne se passerait pas autrement ailleurs ?

M. PLAZA.- Je risque de vous décevoir mais quand on parle de déficit démocratique, oui, je peux comprendre mais les décisions sont prises à Bruxelles par deux institutions : le Parlement composé de membres élus par nous tous et par le gouvernement qu'on élit nationalement. Quand on voit la carte de l'Europe et qui gouverne l'Europe, que l'on ne s'étonne pas que les sujets sociaux ne soient pas à la pointe du progrès, parce que c'est un lieu qui est dominé par des gouvernements conservateurs. Ce sont des gouvernements qui ont tous été élus par les citoyens européens.

Où est le déficit européen ? Tous les gens qui prennent des décisions en Europe ont été élus quelque part. Je ne critique pas cela. La seule chose à savoir lorsque je vote pour mes élus en Espagne, je dois être conscient que mon vote à Madrid aura une conséquence à Bruxelles et que les gens qui iront à Bruxelles le feront avec des idées sociales ou pas. Je prends mes responsabilités quand je vote pour le Parlement européen et quand je vote à Madrid. C'est comme cela.

Là où je suis d'accord, c'est que pour tous les plans, les troïkas, il n'y a personne qui vérifie, il n'y a aucun contrôle. Cela me semble effectivement relever d'un déficit démocratique très grand.

Pour revenir à l'Europe fédéraliste, j'étais un adolescent quand l'Espagne est entrée dans l'Union Européenne. Si j'ai fait mon métier de juriste européen, c'est parce que je croyais à l'Europe. C'était génial : une Europe qui va faire face aux Etats-Unis, on va travailler ensemble. J'y croyais et j'y crois encore mais c'est vrai que maintenant, à partir du moment où nous sommes 27, bientôt 28, travailler de façon fédérale, c'est un peu plus difficile.

M. JAHAN.- Il ne faut jamais oublier que ce qui règle les relations entre les États actuellement, puisque nous sommes dans une Europe de marché, ce sont d'abord des raisons de marché, que ce soit à gauche ou à droite. Vous savez quel est l'état qui importe le plus de produits allemands ? C'est la France. Au monde, c'est-à-dire avant la Chine, etc. Nous sommes liés. C'est pour cela qu'on ne peut pas dire n'importe quoi. D'ailleurs, quand on change de gouvernement, vous ne voyez pas trop de modifications dans les relations.

C'est pour cela qu'il y a un euro fort, parce que l'Allemagne a besoin d'un euro fort pour acheter ses matières premières pour les revendre à d'autres États. Elle s'est orientée vers des produits de haute qualité, ce qui fait que si elle rajoute 10 000 dollars de plus sur ces machines-outils, l'entreprise qui en a besoin, l'achètera. Mais l'Allemagne utilise des matières premières qu'elle paie à prix bas si l'euro est fort.

C'est pour cela que je ne jette pas la pierre si facilement que cela sur la Grèce, même s'il y a beaucoup de choses à faire comme en France. Il y a aussi des politiques. Il ne faut pas les ignorer. C'est un soutien politique économique. Même chose pour le Royaume-Uni et les taxes sur les transactions. Cela représente 10 % du PIB UK. Vous vous doutez bien que les Anglais n'ont pas envie de perdre ces 10 %. Quand vous êtes en crise et que vous avez un moyen d'avoir de l'argent, c'est un peu compliqué.

Là où je ne suis pas tout à fait d'accord avec Ignacio, c'est sur l'aspect démocratique, parce que la Commission Européenne n'est pas démocratique. Il y a un projet qui consiste à dire que la Commission doit être le gouvernement mis en place par un Président qui serait élu directement. Y

compris au niveau allemand, on se pose la question : ne faudrait-il pas que le président, demain, soit élu ? C'est le ministre allemand des Finances qui avait fait cette remarque. Cela a été repris par la presse. Bien sûr, il a dit qu'il n'avait jamais dit cela mais tout le monde sait qu'il l'a dit ! Il se demandait si la Commission Européenne, ce ne serait pas *in fine* le gouvernement d'une institution qui s'est démocratisée.

Parce que quand le Parlement veut un texte, il fait un rapport d'initiative : *"j'aimerais bien que vous travailliez là-dessus"*. S'il y a 500 députés qui votent pour, la Commission est obligée de se justifier si elle ne répond pas positivement au texte. *"Je ne veux pas faire le texte"* : il faut qu'elle se justifie. Il faut un peu de consistance mais elle peut très bien refuser. Le paquet aéroportuaire a été refusé par le Parlement. La Commission pourrait remettre un nouveau texte ou l'ajuster un peu.

Je suis d'accord lorsque tu dis que quand on vote au niveau national, il faut penser aussi au niveau européen. Ce n'est pas le cas de la France mais parmi les députés français, parfois on entend " ne t'inquiète pas, on ne te proposera pas un poste en France mais on va t'envoyer à Bruxelles". Je fais allusion à une personne qui a été ministre de la Justice qui était vexée parce qu'on l'avait mise députée européenne. Alors qu'en fait, c'est là que se font l'essentiel des textes.

QUESTION.- Une petite boutade : on dit que la démocratie est le pire des systèmes à l'exception de tous les autres. Pouvez-vous me dire si l'Europe n'est pas le pire des enfers pavés de bonnes intentions à l'exception de tous les autres !?

M. TURLAN.- Je ne sais pas si l'Europe est un enfer mais il y a effectivement des choses qui commencent à heurter. Il y a un Parlement européen élu démocratiquement, mais de façon inadaptée dans certains pays. Nous avons par exemple en France un système électif avec des grandes régions qui n'a strictement aucun sens.

Une Commission européenne dont chaque nomination de commissaire doit être validé par le Parlement qui peut éjecter les pires d'entre eux. Cela s'est déjà produit mais cela reste un contrôle démocratique assez léger.

Je vois cela par rapport au fonctionnement de la DG Emploi et affaires sociales, la direction de la Commission européenne qui travaille sur ces questions d'emploi. L'idéologie dominante au niveau de la Commission européenne, c'est : *"n'ennuyez pas les entreprises, parce qu'il y a du chômage et plus on va les ennuyer, plus il y aura du chômage"*. C'est une grande philosophie extrêmement forte ! Ce qui fait que ces services ne sont plus écoutés. Très peu de choses sortent de la DG Emploi et affaires sociales. Lorsque des textes sont préparés au niveau de cette DG, ils n'ont même pas le temps de remonter en consultation interservices.

Il peut arriver que la DG Emploi fasse un texte d'orientation pour le soumettre aux autres directions générales. C'est un document qui devient relativement public. Ils n'ont pas le temps d'élaborer le texte qui sera soumis à leurs homologues que les copies se retrouvent chez Business Europe ou dans tous les circuits de lobbying. On se retrouve avec des problèmes d'interférences entre une Commission qui n'arrive pas à agir et qui se fait pulvériser ses projets alors qu'ils ne sont même pas nés. Ils n'ont même pas le temps d'être débattus, qu'on les retire, car cela effraie soit le patronat européen, soit la Grande-Bretagne qui est assez entreprenante en la matière.

M. PLAZA.- Je peux dire que nous sommes très frustrés de travailler dans cette ambiance. On peut être défini comme lobbyiste aussi. Je reviens à ce que je disais avant.

Pourquoi est-ce que la DG Emploi ne fait plus rien ? Parce qu'elle est consciente que dès que ses textes vont arriver en conseil, ils ne seront pas approuvés. Qui est au conseil ? Ce sont les états membres. C'est très frustrant. Cela n'avance pas. On a de bonnes raisons. Je pense que parmi les membres de la commission Emploi, certains ont de bonnes intentions. Ils veulent trouver des solutions mais rien n'avance, parce qu'ils savent que dès que le texte arrivera au conseil, ils ne pourront plus rien faire.

On disait que le Parlement avait plus de pouvoir. Donc, maintenant, le Conseil donne des orientations générales. Cela veut dire que même avant que le Parlement ait l'opportunité de se prononcer sur une proposition de la commission, ils ont déjà discuté entre les gouvernements et ils ont dit *"cela, c'est notre limite. Voilà, Parlement européen, vous avez le texte, si vous voulez que ce*

texte passe, vous restez en dessous de cela. Si vous allez au-delà de notre orientation générale, vous n'aurez pas d'accord du conseil et comme nous sommes 28..." C'est comme cela tous les jours.

M. TURLAN.- Qu'un texte élaboré par la Commission européenne soit rejeté par le Conseil, cela ne me choque pas. On est responsable de qui on élit. Que le Conseil refuse un texte, cela ne me gêne pas non plus, pas plus que le Parlement européen. Ce qui me paraît un peu plus gênant, c'est que le texte ne soit même pas présenté, parce qu'il est tué dans l'œuf par un certain lobbying.

Une petite illustration des problèmes de gouvernance au niveau de la Commission européenne. Il y a quelques semaines, Ford a annoncé la fermeture de l'usine de Genk en Belgique, ainsi que deux sites en Grande-Bretagne. La Commission européenne se demande que faire. Elle rappelle qu'il y a le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour pouvoir assurer une formation aux salariés licenciés, qu'il y a des fonds qui permettent de réindustrialiser le site, tout en disant qu'elle sera vigilante sur le respect des directives information/consultation afin de vérifier si Ford respecte bien les prérogatives de son comité d'entreprise européen. Et 15 jours après, on apprend que Ford a reçu un prêt de 200 millions d'euros, il me semble, de la Banque centrale européenne, pour montrer une usine en Turquie, parce que cela fait partie des aides européennes pour soutenir l'industrie en Turquie et favoriser l'intégration de la Turquie dans l'Union européenne. La Commission se trouve un peu mal à l'aise, parce que d'un côté, on fait les gros yeux à une entreprise qui licencie en Europe et fait courir des rumeurs comme quoi elle va supprimer tous ses sites de production en Europe de l'Ouest et de l'autre côté, une BCE allonge 200 millions pour monter un site qui va récupérer la production fermée en Europe de l'Ouest.

QUESTION.- Au moment de la mise en place du traité de Maastricht, trois pays ont imposé le vote à l'unanimité et non pas à la majorité, comme cela doit être fait démocratiquement. Cela devait être l'Angleterre pour protéger la City ; le Luxembourg, pour le secret bancaire et l'Irlande, pour éviter que l'on taxe les sociétés au même niveau en Europe, comme cela se fait aux Etats-Unis. Est-ce que le traité de Lisbonne a fait évoluer cette situation ?

De plus, on a l'impression que les états ont créé un grand espace économique de consommateurs surtout, où la règle était la concurrence effrénée entre les états. Effectivement, cela a entraîné un dumping social. Cela se comprend très bien. C'est quand même étonnant que dans un monde où l'Europe est confrontée à des états émergents avec une concurrence effrénée, entre eux, on puisse se faire une autre concurrence, au lieu d'avoir une solidarité et de marcher ensemble, de façon à faire des progrès dans les domaines technologiques et autres.

C'était une réflexion. La question concerne le traité de Lisbonne.

M. JAHAN.- En deux mots, il n'y a pas l'unanimité. Même Maastricht avait déjà créé la majorité qualifiée. C'est-à-dire que chaque État a un poids relatif par rapport à sa population. L'unanimité était pour certains dossiers et dans certains domaines, en particulier la Sécurité Sociale mais même pour la Sécurité Sociale maintenant, il y a certaines parties qui relèvent de la majorité qualifiée. Par exemple, pour le PN, la modification du règlement 883/2004/CE a été passée en majorité qualifiée et non pas en unanimité. Ce qui était pourtant une demande d'un des États -vous devinez lequel- qui voulait que ce soit l'unanimité. Dans les statuts, on a dit : "*maintenant, le nouveau traité permet de ne pas le faire comme cela*".

Sur la concurrence, Espagne, Portugal, j'étais jeune aussi à l'époque quand ils sont rentrés, on avait tous peur. On avait tous le même discours : "*Les fraises d'Espagne vont nous casser notre marché*". Finalement, on est arrivé à un certain équilibre, parce que l'Espagne et le Portugal sont rentrés dans la logique. Là où c'est un peu plus compliqué, aujourd'hui, c'est cela la différence, c'est que nous avons des États membres qui nous ont rejoints en ayant des référentiels sociaux très bas. La Bulgarie et la Roumanie par exemple. Et surtout, on est dans un contexte de mondialisation qui n'existait pas avec cette ampleur quand il y avait l'Espagne et le Portugal. Quand l'Espagne et le Portugal rentraient, on pouvait être réticent mais il fallait être solidaire et on n'était pas ennuyé par les autres états hors de la communauté. Aujourd'hui, ce n'est pas cela. Nous avons des États difficiles. Le problème de la Turquie est encore un autre problème. Pour votre information, les représentants turcs sont quasiment dans toutes les institutions européennes. Je le vois bien dans les commissions où je suis : il y a des représentants turcs quasiment partout.

QUESTION.- Je voudrais reprendre en tant qu'économiste, l'image qu'a donnée **Ignacio Plaza**, concernant la crise, à savoir la voiture et le carburant. On n'a pas le carburant nécessaire pour que la voiture avance. Il y a deux raisons principales.

La première qui est la moins importante même si elle représente quand même quelque chose, c'est le contexte général dont nous avons parlé aujourd'hui, celui de la mondialisation, des pays émergents même à l'intérieur de l'Union Européenne, qui concurrencent les positions déjà acquises dans nos pays.

La deuxième raison, largement citée, ce sont les règles que dans le cadre de l'Europe et de la zone euro, nous nous sommes imposées et dans lesquelles nous sommes enfermés aujourd'hui.

Deux exemples.

Premièrement, les règles du fonctionnement de la Banque centrale européenne. En octobre 2000, j'ai le chiffre, 1 € valait 0,82 \$. Aujourd'hui, 1 € vaut 1,30 \$. Il y a deux ans, c'était même 1,60 \$. Comment voulez-vous qu'il n'y ait pas de crise dans un contexte comme celui-ci dans lequel nos économies sont ouvertes et dans lequel, du fait de l'évolution des taux de change, on se crée des handicaps ?

Deuxième exemple, la dette dont on parle, au Japon, c'est 200 % du PIB ; aux Etats-Unis, c'est 100 % du PIB. En Europe, c'est autour de 60, 70, 80 % pour la plupart des pays européens. C'est en Europe que l'on fait les efforts les plus désespérés pour rétablir une situation, alors que c'est en Europe que la situation est la moins grave. Pourquoi faisons-nous cela ? Parce que nous avons une règle de 3 % du déficit, 60 % d'endettement du PIB.

N'y a-t-il pas un problème dans les conséquences sociales dont nous discutons de la crise qui vient de l'enfermement dans lequel nous nous trouvons, en tant que citoyens de pays de la zone euro, par rapport à la concurrence internationale ? Et les conséquences notamment dont a parlé M. **Gortzak** dans son exposé.

M. CADOREL.- Vous avez tout dit ! Messieurs, qui veut répondre ? A mon avis, c'est une synthèse.

M. TURLAN.- On est déjà vu deux juristes à la table ronde. Donc, deux incompetents en la matière !

M. JAHAN.- Je ferai une remarque qui nous concerne nous, transport aérien, puisque vous avez parlé des crédits et pour répondre sur le lobbying, il y a quand même des aspects positifs du lobbying.

Le crédit export qui est attribué pour l'achat d'avions chez Airbus, est très intéressant, mais nous sommes alignés sur les règles de l'OCDE qui stipulent que s'il y a des États dans le capital d'une entreprise (ici, la France, la Grande-Bretagne, l'Espagne et l'Allemagne), cette entreprise ne peut pas bénéficier d'un crédit à l'export qui était intéressant lorsque, après la crise en 2008, il y a eu une explosion du coût du crédit. Le paradoxe, c'est qu'Emirates a acheté ses A380 avec des prêts européens, deux fois moins chers quasiment que ce que nous pouvions avoir en tant qu'Européens. Nous sommes dans des logiques où effectivement, quand cela a été mis en place, on ne pensait pas à la crise mais cela nous a coûté très cher.

Grâce au lobbying, parce qu'il y a des aspects positifs, on a obtenu aujourd'hui la possibilité d'avoir à peu près les mêmes taux avec la banque européenne d'investissement. Mais à l'origine la banque européenne d'investissement avait interdit *de facto* dans des notes, le crédit aux compagnies aériennes sous prétexte qu'elles polluaient. Alors qu'en fait, je ne suis pas sûr que pour les centrales au charbon, elle n'en donnait pas ! On a fait sauter ce verrou, parce qu'on a dit "*c'est scandaleux, les avions sont subventionnés par des fonds européens pour des compagnies qui viennent nous prendre nos emplois !*"

On arrive parfois économiquement à des situations assez compliquées mais si on n'a pas de représentant sur place, on est lésé. On se bat quand même.

QUESTION.- Histoire de casser l'ambiance un petit peu. Une première question qui tourne autour du mot "social" dans Europe sociale, le titre de cette réunion. Est-ce qu'il ne s'agit pas d'une illusion

"Europe sociale" (le mot "social" serait une illusion) ou une profonde incompréhension dans le sens *misunderstanding* ? On s'est mal compris, on utilise ce mot mais ce n'est pas ce que l'on veut dire.

Ce qui me pousse à vous poser cette question, c'est le fait qu'il existe des réglementations en Europe dans chaque pays, qui sont profondément différentes en matière sociale ou en matière de système de protection sociale et tellement différentes qu'elles sont parfois irréconciliables.

En France, on a un régime par répartition à cotisations obligatoires dans un régime complémentaire. On en est assez content. On est les seuls. On va harmoniser quoi avec les autres qui font de la capitalisation par entreprise ? Il n'y a pas d'harmonisation possible. On est dans des systèmes avec des histoires différentes et des systèmes complètement divergents.

Quand on parle d'harmonisation sociale, c'est pour amuser qui ? Je ne sais pas. Le peuple ? Mais on raconte des carabistouilles.

Est-ce que cela pourrait vouloir dire "création de droits nouveaux" ? Je ne sais pas. Là aussi, les politiques des pays eux-mêmes sont complètement différentes et là encore, divergentes. Y a-t-il véritablement dans les nations, une volonté de s'harmoniser pour créer des droits nouveaux ? Si c'était vrai, on arriverait dans chacun de nos pays à créer des droits nouveaux.

Est-ce qu'aujourd'hui en France ou ailleurs, on crée vraiment des droits nouveaux ? Je n'en ai pas l'impression. Pourquoi demanderait-on à l'Europe ce qu'on n'arrive même pas à faire dans nos propres pays ? Est-ce qu'il ne s'agit pas d'une illusion ou d'une incompréhension ?

Est-ce que l'Europe ne serait pas plutôt le lieu d'harmonisation de simples règles techniques ?

Depuis tout à l'heure, vous nous parlez du fameux règlement d'harmonisation des règles de Sécurité Sociale. Cela fait joli, parce qu'on ne comprend peut-être pas bien de quoi on parle. On parle de l'obligation qui existait déjà avant (c'était le 1408, même si c'est plus clair maintenant, cela existait déjà depuis 1971), qui est l'obligation pour parler des compagnies aériennes de Ryanair, de cotiser pour les régimes sociaux dans les pays où elle a affecté son personnel. Elle ne le faisait déjà pas avant. Elle ne le fait toujours pas aujourd'hui mais les choses sont un peu plus claires.

Qui a intérêt à ce qu'on fasse cela ? Je suis désolé de vous le dire mais il n'y a que les Français. Notre régime de retraite pour ne parler que de celui-là coûte 20 % de la cotisation, parce qu'on y compte le régime légal, plus la couche complémentaire qui, chez nous, est obligatoire. Le régime de retraite en Irlande, c'est 3,5 % à peine. Dans les autres pays, on est dans cet ordre de 3, 4, 5 %, parce que la couche complémentaire n'est pas obligatoire. Donc, elle n'est pas concernée par cette harmonisation.

Donc, encore une fois, on se glorifie, parce qu'on est en France, franco-français, de cette grande avancée sociale qui ne concerne que nous. Youpi ! Est-ce qu'on n'est pas en train de s'abuser avec des grands mots ou des grands concepts qui ne concernent que très peu de monde ?

Est-ce que l'Europe sociale, ce n'est pas l'Europe sociale pour les seuls pays les moins avancés en matière sociale ? Si on faisait ce colloque, qui est un peu anxiogène, en Slovaquie, à Prague, en Tchéquie, est-ce qu'on ne considérerait pas que l'Europe sociale est un lieu d'opportunité ? C'est génial, c'est la paix dans le monde ! On a eu le Prix Nobel. C'est un lieu qui garantit la paix. C'est un lieu d'opportunité pour les pays qui viennent d'entrer dans l'Europe. L'Europe sociale, c'est ce qui me permet d'avoir 4 semaines de congés payés, alors que dans mon propre pays, je n'avais rien peut-être.

Ce n'est pas forcément anxiogène, le fait qu'il y ait absence pour les Français de création de droits nouveaux. Est-ce que les pays eux-mêmes veulent vraiment de cette harmonisation quand on voit qu'ils se font la guerre et la concurrence au niveau fiscal ? Qu'est-ce que cela veut dire de parler d'Europe sociale, d'harmonisation, d'un allant politique nouveau en Europe, alors que la France est la première à faire concurrence à l'Irlande, parce qu'il y a 13 ou 15 % d'impôt sur les sociétés dans ce pays et 30 ou 40 % chez nous ?

Donc, quand on parle d'Europe sociale est-ce une illusion ou un *misunderstanding* ?

M. GORTZAK. - L'alternative, c'est de construire un mur autour de la France, autour des Pays-Bas. Au début, j'ai reconnu que pour moi, ce ne serait pas la solution. Plus fort encore : on peut

également construire un mur autour de l'Europe, si on ne veut pas tenir compte de la concurrence de la Chine comme de l'Afrique aussi, si on veut les éliminer ou ne pas travailler avec eux.

Je ne suis pas convaincu de cette évolution. Je trouve qu'il faut créer un certain niveau d'harmonisation pour arriver à une sorte de Fédération européenne et que non seulement les Pays-Bas ont par exemple toute une série d'avantages fiscaux pour attirer des entreprises qui siègent aux Pays-Bas comme de la même façon, le Royaume-Uni va protéger le centre-ville pour créer des emplois financiers. C'est pour éviter toutes ces évolutions.

Pour nous, ce sont également des conditions pour pouvoir harmoniser et bien organiser l'aspect social. Je crois que sur le plan global, il faudrait essayer d'améliorer les droits du travail. On peut le faire en travaillant ensemble, en agissant collectivement et non pas comme petit pays isolé.

M. PLAZA. - La question que vous posez est difficile, parce que cela revient à demander : est-ce la solution ou le problème ? Je pense que l'Europe a fait beaucoup dans l'Europe sociale jusqu'à un moment donné. Au niveau de l'égalité des travailleurs, l'égalité pour la femme. On parlait des droits aux congés payés. Je pense que jusqu'à un moment donné, l'Europe a fait beaucoup. Il y a un acquis social européen. Je pense que c'est indéniable et on ne se rend pas compte de ce que l'on a. Si on compare cela avec d'autres régions dans le monde, je pense que nous devons être conscients que notre acquis social est élevé et il faut le défendre.

Je pense que l'Europe s'est arrêtée de progresser dans la protection de ces droits et Peter l'a dit : il faut maintenant faire bloc pour que la machine se mette de nouveau en route pour créer cette Europe sociale avec les difficultés que vous avez décrites.

Les systèmes étant tellement différents et chaque personne défendant son système à outrance, c'est difficile d'arriver à lâcher d'un côté ou de l'autre. On a tous peur que les nouvelles règles européennes soit des règles moins protectrices que ce que l'on a aujourd'hui. Cette peur empêche aussi des avancées dans l'Europe sociale. Mais à un moment donné, les choses vont évoluer. On espère et on travaille pour.

M. JAHAN. - Je ne pense pas que dans l'immédiat, il y aura des droits nouveaux. J'en suis même intimement convaincu. Je pense que nous allons avoir une Europe sociale qui va avoir un socle de droits minimum, du type "convention collective", en tout cas, dans le même esprit et que pour aller au-delà, ce sera un peu la même logique de la hiérarchie des normes, entre la convention collective et l'accord d'entreprise. La Commission européenne dira aux États membres "si vous voulez plus, vous n'avez qu'à faire plus mais voilà la norme européenne".

Je vais te contredire sur les retraites par répartition, parce que ce n'est pas vrai, cela n'existe pas qu'en France. Cela existe dans beaucoup d'États membres, comme en Suède. En Allemagne, tu as ce que l'on appelle le deuxième pilier. Le premier pilier, c'est la retraite de base et le deuxième pilier, c'est la retraite complémentaire. En Allemagne, c'est par points. On est en réflexion sur le système allemand pour l'appliquer en France. C'est une retraite par répartition. En Italie, il y a un accord qui se développe là-dessus. En Angleterre, c'est sûr que ce n'est pas beaucoup, c'est 110 £ par semaine au maximum, je crois, mais vous avez deux systèmes qui sont le premier pilier et le deuxième pilier, qui sont aussi par répartition.

Là où je te rejoins, c'est que les systèmes sont très souvent différents, en particulier sur le premier pilier. Chez mes amis des Pays-Bas, pour bénéficier de la retraite de base, il n'y a pas de besoin de travailler. Il suffit d'avoir habité 50 ans dans cet État pour pouvoir en bénéficier. Au Danemark, c'est 40 ans. On a des logiques différentes pour le premier pilier. Nous avons peut-être l'allocation vieillesse qui fait un peu le même jeu. Quand je parlais des droits communs, en fait, il y a des façons différentes d'arriver à des résultats qui sont assez proches.

Je suis absolument convaincu que jamais, on n'arrivera à obtenir une harmonisation. Je ne suis même pas sûr que ce soit bon, parce qu'il y a des cultures de pays différentes mais je pense que nous arriverons à un socle de droits.

Pour la Sécurité Sociale, le règlement 1408 de 1971, précisait que l'on déterminait l'État membre qui fixe le droit applicable pour la sécurité sociale comme celui où l'activité était essentielle, et il n'y avait même pas la règle des 25 %, puisque cela a été fait plus tard, en 2009 et dans l'état de

résidence. Ce n'était jamais contrôlé. C'est pour cela qu'une compagnie low cost connue s'est développée. Si une sécurité sociale avait voulu ennuyer cette compagnie, il aurait fallu vérifier leur activité dans l'État de résidence, pilote par pilote, hôtesse ou steward par hôtesse ou steward. On a trouvé une solution – la « home base » - mais ce n'est pas que la France qui l'a soutenue. Il y a eu le soutien très fort de l'Allemagne. J'ai même reçu une lettre de la représentante des employeurs allemands sur ce thème pour défendre exactement la même position. Il y avait aussi la Belgique, tu t'en doutes et beaucoup d'autres États membres. Il n'y a qu'un État membre qui n'était pas favorable. Comme il était minoritaire et que l'on était dans la logique majorité qualifiée... D'ailleurs, ils n'ont pas voté contre la deuxième fois.

Il y a quand même une coordination, je tiens à le dire des Sécurités Sociales. Demain, quand vous serez dans un état membre, vous pourrez en bénéficier. C'est une sacrée avancée.

Je voudrais finir par une remarque faite par un philosophe dans un *think tank* où je siège. Je ne m'étais jamais fait la remarque, d'ailleurs. Il a dit : "*si vous regardez les continents dans le monde, il n'y a qu'en Europe où il y a un système de Sécurité Sociale qui touche tout le monde*". Vous voyez les Etats-Unis en ce moment, ils y réfléchissent. Il n'y en a pas en Chine. En Chine, 80 % de la population n'est pas couverte par une Sécurité Sociale. Il n'y a qu'en Europe où chacun a un droit minimum. Il nous a fait la remarque que dans le modèle social européen (en réalité, on parle de 4 : continental, latin, anglo-saxon et un quatrième), il y avait un point commun, c'est la Sécurité Sociale. Même pour les employeurs. Ils sont attachés à cela.

Bien sûr, après, il y a les coûts et on est d'accord avec toi : il y a beaucoup de choses à dire et à faire mais sur le fond, il n'y aura pas de droits nouveaux. Ce n'est pas être pessimiste. Nous avons déjà beaucoup de travail pour faire en sorte de maintenir certains droits et à trouver des bases communes.

QUESTION.- Je voudrais revenir sur l'ETS et les quotas carbone. La Commission a eu le mérite de poser un problème qui est important, parce que dans l'avenir, le poids du transport aérien sur le climat sera de plus en plus lourd, puisque les autres sources d'émissions de carbone vont réduire leur production, alors que l'aérien continuera à l'augmenter.

M. JAHAN.- Non, 3 %.

M. BOUR.- Oui, 3 %, aujourd'hui ; 15 % dans 10 ans.

M. JAHAN.- 15 % sur le transport routier.

QUESTION.- 15 % dans le transport aérien. Il y a lieu de se projeter sur ce problème. La Commission a eu le mérite d'étudier ce problème qui est repris aujourd'hui par l'OACI. Cela n'aurait pas été le cas, sinon.

Je reviens sur ma question. On a parlé extrêmement peu, on a effleuré le sujet de la fiscalité. Je voudrais poser le problème, un mot tabou pour avoir votre opinion. Est-ce que les paradis fiscaux sont considérés comme un sujet tabou à Bruxelles ? Il y a des pays qui sont des paradis fiscaux au sein de la communauté, au sein de l'Europe. C'est donc, un cancer interne dans l'Europe. Il n'y a pas qu'en Europe, il y en a ailleurs. Vus de la Commission, vus de Bruxelles, les paradis fiscaux sont-ils un vrai problème ou est-ce un faux problème tout simplement ?

M. CADOREL.- Cela pourrait être le thème d'un séminaire !

M. GORTZAK.- (Traduction) C'est un thème très intéressant pour un séminaire, je l'ai déjà dit partiellement : les Pays-Bas ont aussi commis des fautes là-dessus. Nous, en tant qu'Hollandais, on parle toujours des soi-disant républiques bananières où on ne paie presque pas de charges ou d'impôts. Les entreprises multinationales obtiennent des possibilités très avantageuses aux Pays-Bas. On a parlé de l'Irlande, du Royaume-Uni. Ils sont également coupables. Je trouve qu'il faudrait réagir rapidement.

M. TURLAN.- Je n'ai pas de réponse sur la réaction de la Commission par rapport à cela. Elle ne doit pas être extrêmement active d'après ce que j'en vois. Mais la crise doit peut-être aider à une prise de conscience. Comme tous les États membres essaient de racler les fonds de tiroir, on commence à les sentir un peu s'énervés sur les Google, Amazon ou autres qui arrivent à faire des

profits considérables, en payant 2 % d'impôts au niveau mondial. Il y a peut-être une prise de conscience, grâce à la crise, qui va permettre de remettre dans le circuit de financement du modèle social européen, une partie de cette cagnotte.

M. CADOREL.- Ce sera le mot de la fin. Je vous remercie. Merci à nos quatre experts.